

Condamnations pour ivresse.—Le nombre des condamnations pour ivresse, au Canada, était de 26,751 en 1925, comparativement à 27,338 en 1924, et 25,565 en 1923, soit une diminution de 587 ou 2·15 p.c. sur l'année précédente. Le tableau 32 donne le nombre de condamnations par provinces pour les six années 1920-1925, avec comparaison entre 1925 et 1924.

Les condamnations pour ivresse ont atteint leur maximum en 1913, soit 60,975. De 1914 à 1919, leur nombre a été respectivement comme suit: 60,067, 41,161, 32,730, 27,882, 21,026, et 24,217. Pour détails par provinces, en ces mêmes années, voir l'Annuaire du Canada de 1918, pages 632 et 633, et l'Annuaire de 1925, page 988.

32.—Condamnations pour ivresse, par provinces, pendant les six ans 1920-1925.

Provinces.	1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925	Augmentation (+) ou diminution (-) en 1925 par rapport à 1924.	
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	numé-rique.	pour-cent.
Ile du Prince-Edouard.....	120	144	162	164	94	112	+ 18	+ 19·15
Nouvelle-Ecosse.....	3,140	2,156	1,492	1,392	1,456	1,466	+ 10	+ 0·68
Nouveau-Brunswick.....	1,882	1,264	1,088	1,074	1,176	1,171	- 5	- 0·42
Québec.....	11,863	9,943	7,103	6,260	6,146	6,342	+ 196	+ 3·19
Ontario.....	15,021	14,498	10,063	11,370	12,993	11,811	-1,182	- 9·09
Manitoba.....	2,330	1,429	1,623	1,680	1,948	1,948	-	-
Saskatchewan.....	919	708	816	884	505	668	+ 163	+ 32·26
Alberta.....	1,536	1,838	1,608	1,277	1,464	1,374	- 90	- 6·15
Colombie Britannique.....	2,948	2,376	1,081	1,443	1,545	1,844	+ 299	+ 19·35
Territoire du Yukon.....	10	2	12	21	11	15	+ 4	+ 36·36
Canada.....	39,769	34,358	25,048	25,565	27,338	26,751	- 587	- 2·15

4.—Criminalité juvénile.

Les jeunes gens de moins de 16 ans condamnés au cours des douze mois terminés le 30 septembre 1925, pour différents délits ou contraventions, étaient au nombre de 8,739, au lieu de 7,962 en 1924, soit une augmentation de 777. Sur ce nombre, 5,246 étaient coupables de délits d'une certaine gravité et 3,493 n'avaient commis que des contraventions; la distinction établie entre les uns et les autres se rapproche sensiblement de la ligne de démarcation qui sépare les adultes condamnés pour crimes et délits graves de ceux condamnés pour menus délits et contraventions. En 1924, il y avait eu 4,722 condamnations de jeunes délinquants pour délits graves et 3,240 pour contraventions. Le tableau 33 relève les délits et contraventions commis par les jeunes délinquants en 1924 et 1925 par provinces et le tableau 34 les classifie par catégories.